



Si vous n'arrivez pas à lire cette lettre, [cliquez ici](#)



A l'approche des élections européennes, l'Institut national de la consommation vous propose une série de documents juridiques et pratiques pour vous faire connaître **vos droits en tant que consommateurs européens** et vous **rappeler les domaines sur lesquels l'Union Européenne joue un rôle important dans le quotidien des consommateurs.**

Assurance

[Assurance : protection renforcée pour les assurés européens](#)

Commerce

[Acheter sur Internet en 10 questions-réponses](#)



Que fait l'Union Européenne pour les consommateurs ?



Abonnement en ligne au sein de l'Union européenne : ce qu'il faut savoir

Société

Prendre sa retraite dans un autre pays de l'Union européenne (CE)

Téléphone

Téléphone mobile : l'itinérance internationale ("roaming")

Voyages



Voyager dans l'Union européenne



Que se passe-t-il si votre voyage est annulé pour cas de force majeure ? avec la Fnaut



Vos droits de passager en Europe :
l'avion



Vos droits de passager en Europe :
le bateau



Vos droits de passager en Europe :
le bus



Vos droits de passager en Europe :
le train



29 outils pédagogiques, pour accompagner les professeurs et les élèves dans l'apprentissage de l'Union européenne, sa mission, son fonctionnement, les enjeux auxquels elle est confrontée dans le contexte actuel.

[Voir les outils pédagogiques "Spécial Europe"](#)

Population, économie et finance, agriculture et pêche...

Testez vos connaissances sur l'Europe en 3 minutes



quiz | eurostat 



Institut National de la Consommation
18, rue Tiphaine 75015 Paris

Vous recevez ce message car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désabonnement situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr. A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, [cliquez ici](#).